



Règlement de stages SWING ON THE ROCK

Article 1 : Objet

L'association « Swing on the rock » met en place des stages de danses. Les stages sont soumis à ce règlement.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Un mail de confirmation de préinscription est envoyé dès lors qu'une personne remplit sa fiche d'inscription sur le site.

Si le paiement ne parvient pas dans les 15 jours, la personne passe en liste d'attente.

A l'arrivée du paiement, un mail de confirmation d'inscription définitive est envoyé.

Article 3 : Participants

Le stage est ouvert à tous . Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Toute personne inscrite au stage, certifie sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 4 : Cours

- Les professeurs se réservent le droit de changer un stagiaire de niveau en cours de stage.
- Un «Pass» ou bracelet lui sera délivré au règlement de son inscription, lors de son passage à l'accueil, avant de se rendre en cours. Le stagiaire doit le porter sur lui durant la durée du stage.
- Il est interdit de fumer, boire et manger dans les salles de cours.
- Les salles de danse sont interdites à toute personne étrangère au stage.

Article 5 : Responsabilités

La responsabilité de Swing on the Rock ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants : tant lors des cours que des animations organisés pendant le stage.

Swing on the Rock n'est pas responsable en cas de vol d'objet personnel des stagiaires. Il est donc vivement recommandé de ne pas amener d'objets de valeur et de faire preuve de vigilance.

Article 6 : Modalités de paiement

Il sera possible de régler le stage par chèque ou espèce.

La totalité du règlement est obligatoire pour être inscrit et commencer le stage.

Article 7 : Remboursement

En cas de désistement **jusqu'à un mois du début du stage**, 30% du montant total du stage est dû sauf en cas de force majeure (maladie ou raisons professionnelles), sur justificatif.

En cas de désistement à **partir d'un mois avant le début du stage**, le stage sera dû intégralement sauf en cas de force majeure, sur justificatif.

Tout stage commencé est dû intégralement.

L'association Swing on the Rock se réserve le droit de modifier le déroulement du stage, les documents ne sont pas contractuel.

En cas de force majeure, L'association Swing n the Rock se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le stage.

Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement.

TOUT STAGE COMMENCÉ ET INTERROMPU POUR UNE RAISON QUELCONQUE NE PEUT ETRE REMBOURSÉ.

Article 8 : Exclusion

Des propos raciaux, comportements violents ou indignes pendant le stage peuvent entraîner, ipso facto, l'annulation de l'inscription, sans recours ni remboursement.

Article 9: Multimédias

Les stagiaires acceptent les prises de vue, photos, films, durant le stage.

Ces épreuves restent l'entière propriété de l'association « Swing on the Rock » qui peut, dans le respect de la bienséance, les utiliser à titre promotionnel sans aucun dédommagement d'aucune sorte pour les personnes filmées ou photographiées.

Article 10 : Acceptation

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11: Multimédias

Les stagiaires acceptent les prises de vue, photos, films,durant le stage.

Ces épreuves restent l'entière propriété de l'association " Swing on the Rock" qui peut, dans le respect de la bienséance, les utiliser à titre promotionnel sans aucun dédommagement d'aucune sorte pour les personnes filmées ou photographiées.